REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 14 MARS 2018
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

vaulx en velin

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **07 mars 2018**

Compte rendu affiché le **14 mars 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **01 mars 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Myriam MOSTEFAOUI**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Sacha FORCA, Batoul HACHANI, Mustafa USTA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Ahmed CHEKHAB à Pierre DUSSURGEY, Marie-Emmanuelle SYRE à Christine BERTIN, Oscar ARAZ à Pierre BARNEOUD, Virginie COMTE à Hélène GEOFFROY, Bernard GENIN à Mustafa USTA, Philippe MOINE à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés : **Nawelle CHHIB**

Membres absents : **Morad AGGOUN, Nadia NEZZAR**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Objet :

18.03.0890
Médiathèque/Maison de Quartier : demande de subvention dans le cadre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation en faveur des bibliothèques publiques

RAPPORT DE MADAME LAKEHAL

Mesdames, Messieurs,

Dès 2015, la Ville de Vaulx-en-Velin, avec le soutien de partenaires, a décidé d'engager la construction d'un nouveau lieu de vie social et culturel, au cœur du quartier du Mas du Taureau.

Une nouvelle Médiathèque/Maison de quartier, prenant la suite de l'actuelle bibliothèque Perec, tête de réseau à l'échelle de la ville en lien avec les bibliothèques de quartier, s'implantera au cœur de cette nouvelle centralité.

Equipement phare du projet urbain d'intérêt public, il contribue à forger une nouvelle image d'une ville ouverte sur le monde, populaire, intelligente et porteuse d'initiatives innovantes participant au développement économique, culturel, éducatif et social au service des habitants.

La conception du programme s'est appuyée sur une large concertation auprès des habitants, des professionnels, des associations et des partenaires et elle se poursuivra pour la définition d'actions et de projets à la fois dans le cadre de la préfiguration et également au sein du futur équipement.

La qualité et la singularité du projet architectural de l'architecte lauréat, Rudy Ricciotti constituent atout majeur pour l'attraction du futur lieu.

Le projet culturel, scientifique, éducatif et social de ce nouveau lieu aux fonctions plurielles est piloté par le réseau de la lecture publique de la direction des affaires culturelles.

Il constituera un pôle ressources innovant d'attraction et de rayonnement.

Le projet d'établissement (en annexe), feuille de route pour les années à venir, est construit autour des enjeux et axes suivants :

1 – créer un nouveau lieu de vie innovant dans la Cité...
L'ambition du projet est de proposer un équipement public innovant et hybride afin de favoriser le lien social et le développement culturel. Les habitants, dans toute leur diversité culturelle, sont évidemment placés au cœur de ce projet et ce nouveau lieu favorise la réflexion et la régulation à la fois des relations entre les individus mais également avec les institutions. Il est pensé comme un bien commun s'appuyant sur l'expression démocratique, le pluralisme, le dialogue, les droits de l'homme et notamment les droits culturels.

2 – avec un triple rayonnement...
Le projet prendra en compte simultanément trois niveaux d'intervention : au cœur du quartier, à l'échelle du territoire communal et de la métropole de Lyon.

3 – proposant des ressources nombreuses et diversifiées
La nouvelle médiathèque-maison de quartier proposera un large panel de ressources qui s'appuiera sur :

- Les ressources humaines du lieu (professionnels, habitants, associations, partenaires, artistes...)
- Les ressources documentaires physiques : environ 40 000 en accès direct (livres, cd, dvd, jeux...) et numériques (ressources en ligne et sur place),

Le numérique irriguera l'ensemble de l'équipement afin de lutter contre la fracture numérique: consulter une offre en ligne, écouter de la musique et regarder un film, apprendre à coder, créer un robot sera aussi facile et naturel que de prendre un livre en rayon. Le nombre de postes informatiques, d'écoute et de visionnement sera adapté à cette ambition et ils seront à disposition de tous (des moins familiers aux plus familiers de ces outils).

4 – un lieu qui recrée du lien entre le savoir et le faire

La conception de ce projet s'articule autour de ces deux notions fondamentales du savoir et du faire, permettant des « allers-retours » réguliers entre la documentation, la théorie en quelque sorte (un livre, une vidéo, un tutoriel sur le net) et la pratique.

5 – un espace ouvert à tous favorisant la participation, l'implication des habitants et des associations

L'état d'esprit global de la Médiathèque-Maison de quartier reposera sur la participation des habitants : participation au conseil d'établissement, groupes projets, collections participatives…
Au-delà de l'état d'esprit global du lieu, les espaces répondent pleinement à cette ambition d'ouverture notamment en dédiant un espace propice aux initiatives associatives ainsi que du personnel pour accompagner ces initiatives dans leur contenu, leur mise en œuvre, leur cohérence avec le projet d'établissement…

6 – un lieu qui pose les fondations d'un centre social nouvelle génération

Les axes de développement éducatifs, sociaux et culturels du futur lieu ainsi que ses finalités correspondent à celles portées par les centres sociaux :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- le développement de liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire,
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ses actions individuelles ou collectives ont en commun d'être à visée émancipatrice.

C'est pourquoi, une convention de préfiguration de centre social pour la future «Médiathèque/Maison de Quartier » est envisagée dès 2018 avec la CAF du Rhône.

7 – un projet qui prend vie dès sa phase de conception et de chantier avec une phase de préfiguration

Un tel projet avec une telle ambition ne doit pas attendre la livraison d'un bâtiment pour prendre corps, se concrétiser. Il est donc est important, voire incontournable, d'anticiper et de tester un certain nombre d'actions pendant la phase de chantier, propice à la préfiguration du lieu, pour trois raisons principales :

- poursuivre l'implication des habitants dans toutes les étapes du projet, la conception du lieu,
- favoriser l'appropriation du futur lieu durant la phase de mise au point du projet architectural et la phase de chantier par des actions participatives et de sensibilisation autour des aménagements intérieurs et de l'architecture. Le public jeune sera une cible prioritaire (rencontre entre l'équipe de maîtrise d'œuvre avec des usagers actuels, avec des lycéens et avec des jeunes inscrits dans le cadre du dispositif « garantie jeune »),
- enclencher d'ores et déjà des partenariats avec les associations, partenariats qui se poursuivront avec le nouvel équipement.

8 – un projet ouvert sur la création artistique
Innovation et création vont de pair. C'est pourquoi, la présence d'artistes en résidence sera un axe fort d'animation du lieu permettant de forger son identité, d'interroger les pratiques, de créer des rencontres avec les publics…
L'objectif est de créer une rencontre différente avec l'art, de le rendre familier et de rappeler qu'ouvrir au beau, à l'art et à la culture est fondateur de ce nouveau lieu quel que soit le medium.

Le nouvel équipement présente sur une surface totale de 2689 m² Surface Utile (3758 m² Surface de Plancher) et se déploie en univers conformément au programme. Des espaces extérieurs en articulation avec ces univers sont prévus. Le chantier débutera durant le 4ème trimestre 2018 pour une durée de 18 mois. L'ouverture est programmée pour 2020.

Le projet est éligible au soutien de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation en faveur des bibliothèques publiques.

Il se décline en quatre parties complémentaires :

- **La construction de l'équipement** et les coûts liés (études, concours, foncier, autres coûts) pour un coût total de **12 865 540 € HT (15 438 648 € TTC)**, subventionnable à hauteur de **40%** maximum soit **5 146 216 €.** Une partie de cette dépense et notamment la construction sera présentée dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2.

- **L'équipement matériel et mobilier** pour un coût total de **848 221 € HT (1 017 865,20 TTC)**, subventionnable à hauteur de **40%** maximum soit **339 288 €.**

- **L'informatisation et la création de services numériques aux usagers** pour un coût total de **360 000 € HT** (432 000 TTC), subventionnable à hauteur de **50%** maximum soit **180 000 €,**

- **L'acquisition de collections documentaires pour la Médiathèque/Maison de Quartier ainsi que le renouvellement des collections du réseau de la lecture publique** pour un coût total de **769 090 € HT** (846 000 € TTC), subventionnable à hauteur de **40%** maximum soit **307 636 €.**

Dans le budget principal de la ville, les crédits inscrits à ce jour pour l'opération demeurent à un montant total de 16,5 M €, dans l'attente d'ajustements éventuels suite à la passation des marchés correspondants aux postes de dépenses pré-cités.

En conséquence, je vous propose :

➢ d'approuver le présent rapport ;

➢ d'adopter l'Avant-Projet Définitif de l'opération, son coût et son plan de financement ;

➢ d'adopter les coûts et plans de financement des opérations :
- d'équipement matériel et mobilier,
- d'informatisation et de création des services numériques,
- d'acquisition de collections documentaires tous supports.

➢ d'approuver le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la future Médiathèque/Maison de Quartier ;

➢ d'autoriser Madame la Maire, à solliciter l'Etat, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation en faveur des bibliothèques publiques ;

➢ d'autoriser Madame la Maire à solliciter les autres partenaires au taux maximum ;

➢ d'autoriser Madame la Maire à accomplir tous les actes nécessaires et consécutifs à cette décision ;

➢ d'engager les dépenses correspondantes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 40
Votes Pour : 40
Votes Contre :
Abstention :

➢ approuve le présent rapport ;

➢ adopte l'Avant-Projet Définitif de l'opération, son coût et son plan de financement ;

➢ adopte les coûts et plans de financement des opérations :
- d'équipement matériel et mobilier,
- d'informatisation et de création des services numériques,
- d'acquisition de collections documentaires tous supports.

➢ approuve le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la future Médiathèque/Maison de Quartier ;

➢ autorise Madame la Maire, à solliciter l'Etat, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation en faveur des bibliothèques publiques ;

➢ autorise Madame la Maire à solliciter les autres partenaires au taux maximum ;

➢ autorise Madame la Maire à accomplir tous les actes nécessaires et consécutifs à cette décision ;

➢ engage les dépenses correspondantes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY